



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-la-Rivière, dument convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Madame LÉVY Véronique, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs LÉVY Véronique, RACASSIN Gladys, GUERTON Patrice, BARBERON Benoit, BECHU Thierry, HERBLOT Isabelle, GONCALVES José, SERGENT Isabelle, MANIGOLD Jacques, DELABROUILLE Virginie.

Étaient absents excusés : Messieurs BRETONNET Dominique, MURAT Pierre, RIDOUX Estelle, VOITURIN Thierry.

Était absente non excusée : Madame CLOUSEAU Adeline.

Pouvoir: Messieurs Monsieur BRETONNET Dominique à DELABROUILLE Virginie, Monsieur MURAT Pierre à Madame LÉVY Véronique, RIDOUX Estelle à Madame RACASSIN Gladys. VOITURIN Thierry à Monsieur GONCALVES José.

Date de convocation : 24 juin 2025

Mme LÉVY Véronique, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers, et les remercie d'être présents.

Madame HERBLOT Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Monsieur BARBERON Benoit refuse le vote du procès-verbal compte tenu d'erreurs et d'absence de précisions dans certains points.

Madame SERGENT Isabelle signale également une erreur dans la délibération PLACIER au niveau du chiffrage.

DM2025.06.01 – Virement de crédit au compte 673

Après vérification du Budget Primitif 2025 de la commune par le Trésorier de Pithiviers, il s'avère que les crédit imputés au compte 673 – Charges spécifiques – Titres annulés ne sont pas suffisant pour mandater la facture concernant l'annulation des titres Eau et Assainissement 2023-2024.

Le virement de crédit suivant est proposé :

	Ouverture de Crédit	Réduction de Crédit
Chapitre 67		
- Article 673 – Titres annulés	9 000,00	
Chapitre 11		
- Article 615231 - Voiries		9 000 ,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** la décision modificative proposée.

Délibération votée à l'unanimité.

2025.06.39 – Projet Piscine du Beaunois

En 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes du Beaunois avait délibéré sur le principe de la création d'une piscine sur la commune de Beaune La Rolande. En 2017, la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais a repris le dossier lancé les études aboutissant à un projet de création d'un espace aquatique.

Le projet initial s'est vu modifié à la demande des nouveaux élus. L'emplacement prévu et le programme de l'équipement ne correspondant plus aux attentes, et le coût étant estimé trop important.

La Commune de Beaune la Rolande a lancé une étude visant à redéfinir le programme et a proposé à la CCPG un nouvel emplacement. Cette proposition s'est traduite par une délibération de la commune reçue par la CCPG le 30 octobre 2023, approuvant l'implantation de la future piscine sur les parcelles AO 1476, d'une surface de 701 m² et AK 331 d'une surface de 2 556 m².

Ce sujet a donné lieu à plusieurs échanges au sein des instances de la CCPG et notamment en conférence des maires.

Lors de la conférence des maires du 14 juin 2024 les élus présents ont approuvé :

- Le choix de l'implantation du projet de piscine, après une visite sur site,
- Son programme constitué de quatre lignes d'eau, un espace extérieur avec jeux d'eau et d'une possibilité d'extension.

A cette occasion, la Présidente de la CCPG a formalisé une demande de délibération sur le projet des communes membres. C'est ainsi que les communes comprises dans le périmètre du canton actuel du Beaunois ont été sollicitées pour délibérer sur leur engagement à participer financièrement au fonctionnement de l'équipement. Les délibérations ont été reçues par la CCPG entre la fin 2024 et le 24 mai 2025. Elles se sont unanimement prononcées favorablement à ce financement.

La Communauté de communes prendra en charge l'investissement de l'équipement.

Les communes du Puiseautin et la commune Le Malesherbois sont également sollicitées pour délibérer afin de prendre acte des engagements pris par les différents conseils municipaux des communes du Beaunois, sur la base des éléments suivants :

- Le déficit prévisionnel annuel de fonctionnement est estimé à 120 000 €,
- L'engagement de la commune de Beaune-la-Rolande de prendre en charge 80 000 € du déficit,
- Les autres Communes du Beaunois contribuant à hauteur de 40 000 €, sur une base identique, sans que cette contribution n'excède 5€/habitant.

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix contre et 2 voix pour

- **S'OPPOSE** à prendre part à la délibération concernant le projet de création de piscine sur le territoire du Beaunois,

Les élus ayant votés contre par 9 voix,

- **Demandent** la réalisation d'une véritable étude sur les besoins en équipements aquatiques à l'échelle du territoire de la CCPG afin d'évaluer la pertinence et l'implantation d'un tel projet.

Délibération votée par 9 voix contre et 2 voix pour.

Implantation d'une antenne

Monsieur BARBERON Benoit expose ce qui suit :

L'entreprise CIRCET France a fait une proposition, dans le cadre d'un projet de Déploiement Bouygues Telecom, de l'implantation sur la commune d'une antenne près de la station d'épuration.

Cette implantation, pour une durée de 12 ans reconductible pour la même durée, recouvrira entre 50 à 80m² du sol pour une hauteur de 18m à 45m.

Le montant de la location du terrain est une rente annuelle de 2 500€.

Aucun frais ne sera pris en charge par la commune quant à l'installation de cette antenne tout sera à la charge de l'installateur

En cas de démontage de l'antenne, les socles resteront.

La question qui se pose est : « Voulons-nous ou acceptons-nous une antenne ? »

Oui, sur le principe mais ils doivent revoir leur tarif et l'emplacement sera décidé par le conseil municipal.

Décision sur la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des Aulnes et de l'école

Le bureau d'étude BSE propose un devis d'un montant de 12 000€ pour le suivi des travaux uniquement. Dans le cas d'une réponse positive, une subvention sera demandée.

Il est émis la possibilité de faire la maîtrise d'œuvre nous-même. Le conseil municipal demande une étude sur la possibilité et les conditions de cette idée.

Conservatoire d'espaces naturels – demande d'achat de parcelles

Le Conservatoire d'espaces naturels du Centre Val de Loire a contacté la commune afin de proposer l'achat des parcelles Natura 2000 soit les parcelles suivante :

- ZO 115 pour 3 470m²
- ZO 086 pour 11 100m²
- ZO 031 pour 5 049m²
- ZO 033 pour 8 422m²

Soit 28 041m².

Le prix de vente qui sera proposé est de 3 500€ par hectare.

Urbanisme

M.RENARD représentant la Société PROMEDIF souhaite acheter le bien de la famille BENOIST sis 90 rue de la Vallée – 45390 AULNAY-LA-RIVIÈRE afin d'y installer sa Société de publicité.

Un CU opérationnel a été déposé qui nécessite des pièces complémentaires afin de statuer sur la possibilité de réalisation de ce projet.

CLECT – Révision du PLUi

Le PLUi sera révisé en même temps que le SCOT. Cela entraînera une véritable réflexion.

Cette révision a un coût de 480 000€HT (en y intégrant la réalisation du PLUi et les frais connexes) qui sera partagée sur l'ensemble des communes et ce sur 10 ans.

Les nouveaux élus auront à décider de la nouvelle politique à mener.

Questions diverses

- 13 juillet : les élus se retrouveront à la mairie à partir de 14 heures pour l'installation.
- Carnaval : Il est demandé aux élus d'avoir une réflexion sur le prochain thème du carnaval
- Repas des Ainés : Il est demandé un second devis pour le repas des Ainés avec un changement de date soit le 13 décembre 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures une minute.